

*SPECIAL  
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

**SNTRS**



informations

Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.  
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13  
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 19-G MERCREDI 2 NOVEMBRE 1994 2,00 FR\$

SOMMAIRE

A l'appel de l'ensemble des Syndicats de  
la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Etudiants

**Grèves et Manifestations  
le mardi 8 NOVEMBRE 94  
à Paris et en province**

**à 14 h à Paris de Jussieu à Matignon**

(rendez-vous Place Jussieu, métro JUSSIEU)

- Page 2 Communiqué intersyndical du 26/10/94
- Pages 3-4 Tract INSERM
- Pages 5-6 Tract CNRS
- Page 7 Tract à la population
- 
- Page 8 **A PROPOS DES I.F.R.**
- Pages 9-10 Lettre du Directeur Général de l'INSERM à M. AMIEL,  
président du Conseil Scientifique de l'INSERM sur la  
restructuration.
- Pages 11-12 **COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE INSERM**  
des 19 et 20 juillet 94
- 
- Pages 13-14 **Liste des candidats SNTRS-CGT aux  
élections des CSS 1994 et le texte de la  
profession de foi.**
- Pages 15 à 19 **AFFICHE pour les élections des CSS INSERM 94.**  
Date limite de vote Mardi 29 novembre 1994  
*Maquette de l'affiche jointe pour reproduire.*

## COMMUNIQUE du 26 Octobre 1994

Les syndicats du service public Enseignement Supérieur et de Recherche et des représentants des étudiants-chercheurs réunis en intersyndicale le 26 octobre 1994 à Jussieu :

- se félicitent du succès des manifestations du 14 octobre, 20 octobre et 24 octobre des personnels de la recherche publique et universitaire.
- considèrent que les 200 MF pris par le CNRS sur ses propres réserves, sur ordre du gouvernement, indique une manœuvre en recul qui ne règle en rien les difficultés de l'organisme.
- appellent les personnels à une **JOURNE NATIONALE DE GREVE** et de **MANIFESTATIONS, le 8 NOVEMBRE 1994** pour :
  - le déblocage immédiat de la dette de l'Etat (550 MF) vis à vis du CNRS et des budgets conséquents pour permettre à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche d'accomplir leurs missions de service public.
  - le retrait des propositions du ministère visant à supprimer les URA et le financement récurrent, ce qui conduirait à la déstructuration de la recherche publique et universitaire.
  - développer l'emploi, notamment des jeunes dans la recherche et les universités, mettre fin à la précarité de l'emploi et répondre aux besoins.

**A PARIS, MARDI 8 NOVEMBRE à 14 heures  
MANIFESTATION NATIONALE  
DE JUSSIEU à MATIGNON**

- Des délégations de province (Marseille, Bordeaux....) ont déjà prévu de participer à la manifestation nationale.

- Des AG et des manifestations sont également prévues en province pour ceux qui ne peuvent pas être présents à Paris.

**CGT (FERC, FERC-SUP, INED, INRA, ORSTOM, SNTRS, USCA)  
COORDINATION de GIF  
FEN (C2S, SNPTES)  
FSU (SNESup, SNASUB, SNPIUFM, SNPCEN)  
SGEN-CFDT  
SNCS  
SNIRS-CGC  
UNEF  
UNEF-ID**

**SNCS**  
Section INSERM

**SGEN CFDT INSERM**

**SNTRS-CGT**  
Section INSERM

A l'appel de l'ensemble des Syndicats de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Étudiants

## **Grève et Manifestation**

(de Jussieu à Matignon à 14h)

**le 8 novembre 1994**

**Au CNRS**, 40% des crédits des laboratoires ont été bloqués. La réforme des structures du CNRS annoncée par le ministère (dans le texte présenté à la conférence des présidents d'université) prévoit la suppression de 600 voire 900 des unités du CNRS, notamment des unités associées à l'université (URA) qui n'auraient plus de financement récurrent du CNRS. L'orientation de la recherche par le CNRS se fera via l'attribution de contrats dans le cadre de programmes prioritaires. Ces contrats incluront l'attribution de moyens "consolidés" (moyens financiers et moyens en personnels, chercheurs et ITA)

### **Que se passe-t-il à l'INSERM ?**

D'ores et déjà le budget de 1994 a été amputé de 24 MF et le budget de 1995 est en diminution par rapport à celui de 1994. La conséquence immédiate a été que la plupart des unités ont reçu seulement 95% des dotations qui leur avaient été notifiées en début d'année. Le phénomène se répétant depuis plusieurs années, les dotations reçues par les unités ne cessent de diminuer. Pour 1995, la direction de l'INSERM a déjà annoncé que le budget prévu ne lui permettait pas de maintenir le financement actuel, voire que les 90% habituellement garantis ne pourraient être attribués à toutes les unités, sous le prétexte qu'il ne faut pas "complètement sacrifier l'avenir au présent".

En ce qui concerne l'emploi, la moitié des postes libérés à l'occasion d'un départ est gelée (chercheurs comme ITA) soit 40 en 1994, ce qui annonce et facilite leur éventuelle suppression ultérieure. En 1995, 31 postes d'ITA seront supprimés et 20 (y compris les postes ANRS) créés, **soit un bilan de -11 postes**. La vingtaine de transformations d'emplois d'ITA (permettant au mieux une soixantaine de promotions) paraît comme une goutte d'eau dans l'océan du déclassement des ITA. Pour les chercheurs 35 postes seront créés. Dans sa conférence de presse sur le budget 1994, **Fillon a annoncé que "ces créations correspondront à des thèmes prioritaires dégagés dans le cadre de la coordination des sciences du vivant"**.

## **Qu'est ce que cette coordination ?**

C'est une structure en cours de mise en place par le ministère, chargée de coordonner les recherches menées dans le domaine des Sciences du Vivant par les différents intervenants (organismes publics, ANRS, CEPH, Associations, ...). Son rôle est de définir des programmes concertés puis de les financer par des contrats (153 MF en 1995, soit le quart du budget de fonctionnement de l'INSERM). Un autre rôle de la coordination des sciences du vivant sera de "répartir" les différents domaines entre les différents partenaires. Un exemple précurseur est l'évolution de la place du GBM à l'INSERM par l'abandon de structures ayant un financement public récurrent (c'est à dire la garantie d'un financement régulier), "compensé" par la possibilité de demander des contrats lourds (CRI).

Dans le même ordre d'idée, le ministère a ouvert dès 1994 un appel d'offres pour le financement direct des IFR. Un comité de sélection ad hoc a choisi les projets qui seront financés. Avec un budget constant et la très forte volonté de pilotage de la recherche qui s'exprime, l'avenir des unités hors IFR, voire de certains IFR, paraît incertain. Tout ceci sans la moindre transparence.

Dans le prolongement du rapport Fillon, il s'agit de définir la stratégie de la recherche au niveau central par des comités composés de personnes nommées à titre personnel, ne laissant aux équipes que la réalisation des recherches ainsi finalisées. Ceci est fait pour palier, entre autres, à la faiblesse des investissements de recherche dans l'industrie. La contractualisation des organismes (prévue en 1996 pour l'INSERM) permettra de définir les seuls axes d'interventions possibles de ces organismes, que ce soit par des structures propres financées (en partie) de façon récurrente ou par le biais de contrats incluant des personnels. A terme, cela signifie l'abandon de domaines entiers de la recherche. Pourtant, tous les exemples démontrent (comme dans le cas du cancer aux USA) qu'il ne suffit pas de décider qu'un programme est prioritaire et de le financer fortement pour le voir obtenir les résultats escomptés.

**Opposons-nous à l'abandon de la mission de service public de l'INSERM, qui est le développement des connaissances et de leurs applications dans le domaine biomédical et en santé.**

**Agissons pour obtenir la levée des annulations et du gel des crédits et des postes, la création de postes statutaires et l'arrêt de la précarité, un financement régulier garanti et soutenu des structures de recherche, le maintien des organismes nationaux de recherche et un fonctionnement démocratique et transparent.**

**Pour exprimer votre désaccord sur le budget 1994 et 1995 de l'INSERM, envoyez des motions et des télégrammes de protestations pour la réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre (ordre du jour : le budget 1995) à la direction de l'INSERM (Fax 45 85 68 56).**

## RECHERCHE PUBLIQUE :

# Non à la récession et au démantèlement !

# Tous dans la rue le 8 novembre !

Tout en déclarant qu'il n'est pas question de démanteler le CNRS, Monsieur FILLON trouve que le vent de révolte qui y souffle est un peu prématuré. Jusqu'où veut-il donc aller ?

### Reprenons les faits et les déclarations :

M. FILLON estime le manque de crédits de paiements à 500 millions de francs (MF), M. AUBERT à 550 MF.

Cette somme représente huit fois moins que ce que les entreprises reçoivent annuellement de l'État -sans aucun contrôle- au titre du crédit impôt recherche. Ces 4 milliards de F. ne se retrouvent en rien dans la recherche industrielle. Or, la recherche industrielle reste insuffisante de tous les avis officiels. Où vont-ils sinon à la spéculation boursière et financière ?

Cette somme représente trois fois moins que ce que collectent les associations caritatives pour la recherche médicale qui utilisent la bonne volonté des citoyens et accélèrent ainsi le désengagement de l'Etat.

**Qui n'a pas versé les crédits de paiement pour honorer les Autorisations de Programmes, c'est à dire le budget voté par le Parlement ? Qui sinon le ministère ? Qui sinon les gouvernements successifs (220 MF en 1992, 210 MF en 1993, 120 MF en 1994) ?**

Sous la pression des personnels M. FILLON manoeuvre en recul : il débloque 147 MF... qui étaient inscrits dans les budgets des années précédentes !

Il autorise le CNRS à puiser 200 MF dans son fond de réserve !

Le gouvernement ne donne pas un franc ! Dans ses déclarations, M. FILLON s'en prend également à la masse salariale, aux salaires ? aux postes ? aux deux ?

Pour le SNTRS-CGT le blocage des crédits des laboratoires annonce la restructuration de fond de la recherche publique.

L'objectif clairement annoncé du gouvernement est un pilotage plus centralisé, plus autoritaire de l'ensemble de la recherche publique et tout particulièrement des E.P.S.T. Pour cela les moyens utilisés sont : la contractualisation des organismes et des universités et le financement prioritairement sur programmes concoctés par des experts nommés par le gouvernement. Le financement récurrent ne serait assuré qu'aux unités propres qui s'inscriraient dans les programmes.

Les universités sont contractualisées depuis 4 ans. Que valent les engagements du gouvernement ? S'il exige que les universités assurent leurs missions de formation et de recherche (de plus en plus lourdes devant l'afflux des étudiants et le manque d'investissement), il refuse en revanche d'inscrire des chiffres précis en matière de

création de postes dans ces contrats quadriennaux.

Pour ce qui est du pilotage de la recherche sur programmes, de nombreux exemples récents (comme le programme cancer aux USA) prouvent que les grands progrès dans les connaissances viennent souvent de disciplines connexes. C'est ce qui fait la force reconnue internationalement d'un organisme pluridisciplinaire comme le CNRS. L'avancée des connaissances ne peut être pré-programmée !

La mise en place d'une Coordination des sciences du vivant dotée d'un budget propre, qui équivaut à 25% des moyens des laboratoires de l'INSERM et à 50% de ceux du CNRS dans le secteur des sciences de la vie,, réduit les possibilités d'échanges et d'interaction entre disciplines.

**AUCUNE UNITÉ N'EST À L'ABRI !**

Le nombre global des unités pourrait passer de 1300 à 700, voire à 400 !

Seules les Unités Propres axées sur les programmes prioritaires seraient reconnues comme excellentes et pourraient peut-être conserver leur statut !

Un faible partie des Unités Associées pourraient être transformées en UMR (Unité Mixte), sous condition de trouver un partenaire solvable (Université, autre EPST, entreprise).

Les autres URA "labelisées" ou non deviendraient des équipes uniquement universitaires et ne recevraient plus un franc du CNRS. Ces unités pourront-elles fonctionner sans soutien financier du CNRS

dès lors que le budget recherche des universités régresse en francs constants ?  
Que deviennent les personnels et leur statut ?

**Nous pouvons, à juste titre être inquiets,** quand le Ministre annonce l'attribution de budget globalisé correspondant à une masse indiciaire et non à des postes. De cette manière les responsables auraient à choisir entre embaucher en situation précaire et assurer les promotions.

**Nous devons être inquiets quand le gel et les suppressions de postes prennent une telle ampleur !**

## A TRAVERS LE CNRS, TOUTE LA RECHERCHE PUBLIQUE EST EN DANGER !

**Avec le SNTRS-CGT agissez pour :**

- l'attribution immédiate, par le gouvernement, des crédits votés par le parlement et dus au CNRS ;
- l'arrêt immédiat de la politique de désassociation des unités de recherche ;
- la création de postes statutaires nécessaires pour le fonctionnement du service public et l'arrêt de la précarité ;
- un financement régulier, garanti et soutenu des organismes et des unités ;
  - maintien des organismes nationaux de recherche avec un fonctionnement démocratique et transparent.

Avec l'ensemble des syndicats  
de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur,

**le SNTRS-CGT appelle tous les personnels  
à se réunir en Assemblée Générale,**

**à faire grève le mardi 8 NOVEMBRE 1994**

et à participer à la manifestation nationale à Paris  
de Jussieu vers Matignon à 14 heures

(Rendez-vous Place Jussieu - Métro Jussieu)

## LA RECHERCHE A LA RUE ? LA RECHERCHE DANS LA RUE !

### POURQUOI ?

-- Depuis 1992, 550 Millions de Francs n'ont pas été versés au CNRS par les gouvernements successifs, (220 MF en 1992, 210 MF en 1993, 120 MF en 1994), alors que ces crédits avaient été notifiés par ce qu'on appelle les Autorisations de Programmes (votées par le parlement) au début de chacune de ces années.

Ainsi, ce ne sont pas les personnels de recherche qui dépensent l'argent qu'ils n'ont pas, comme le laisse entendre le Ministre François FILLON, mais bien le gouvernement qui ne tient pas ses engagements vis-à-vis du CNRS.

Tout est fait pour contraindre les laboratoires à trouver des financements auprès des entreprises privées avec les dangers de dépendance qui en découlent pour certains et la menace de mort pour ceux qui n'apparaissent pas comme immédiatement rentables.

Si les 550 millions qui manquent actuellement au CNRS représentent une somme importante, on peut toutefois comparer cette somme aux 4 milliards du crédit impôt recherche versé aux entreprises (apparemment peu utilisés par celles-ci pour créer des emplois), au trou de 12 milliards du Crédit Lyonnais que le gouvernement a comblé, aux 250 milliards du budget de la Défense.

-- Mais au-delà des difficultés financières, c'est toute la réorganisation des structures de recherche publiques qui se met en place qui inquiète les personnels de la recherche.

La vocation essentielle des organismes publics de recherche est la recherche fondamentale.

**Elle doit être libre.** Les idées originales qui ont amené aux grandes découvertes du XXème siècle ne sont pas nées de programmes imposés :

- Aux USA, des sommes considérables ont été investies en pure perte dans des programmes imposés de recherche sur le cancer.

- Les difficultés rencontrées dans les domaines du cancer et du SIDA ne sont pas d'ordre technique. Elles ne pourront être surmontées que par un investissement important dans la recherche fondamentale.

- Dans le domaine de la physique, les rayons X, le laser ont résulté de recherches non programmées.

- Dans le domaine de la recherche médicale, les associations, qui drainent des sommes de plus en plus importantes en sollicitant la générosité publique, permettent à l'Etat de se désengager proportionnellement sur le plan financier et sur la répartition de ces fonds qui se fait sans consultation d'instances scientifiques réelles, provoquant ainsi des dysfonctionnements qui ne permettent pas une efficacité optimum des dons du public.

-- **L'emploi scientifique régresse.** Les besoins en postes d'enseignants du supérieur sont énormes, le nombre d'étudiants a augmenté de 50% en 10 ans, le personnel des Universités de 3%.

Des milliers de jeunes doctorants sont formés et à la recherche d'un emploi. Dans la recherche publique, 1 poste statutaire sur 2 disparaîtrait alors que les Contrats Emploi Solidarité et à Durée Déterminée augmentent considérablement.

**Recherche et Université sont l'avenir du pays  
Ne laissons pas brader la Recherche.  
Ne laissons pas brader la formation des étudiants.**

**EXIGEONS** des postes et des moyens pour aborder le 21ème siècle

## A propos des I.F.R.

Comme vous le verrez dans la lettre adressée au Président du Conseil Scientifique de l'INSERM, il est question de l'utilisation des locaux "devenus libres". Tous les Présidents des CSCRI concernés ont reçu la même lettre.

Or, le contenu de cette lettre nous paraît en contradiction avec la politique de site que la direction met en place. Le comité stratégique des IFR aurait tout à fait pu s'exprimer sur cette question. Les IFR font partie de la stratégie de pilotage de la recherche médicale, mais nous devons avoir une réelle réflexion sur la mise en place des I.F.R. En effet, on voit de plus en plus de problèmes se poser au fur et à mesure que se mettent en place concrètement ces nouvelles structures : manque d'information auprès des personnels et de ce fait manque de démocratie par la non concertation de ces personnels, etc.

Des Assemblées Générales seraient souhaitables autour des sections afin de recueillir le plus large avis des personnels ainsi que tous documents et informations concernant la mise en place des conventions de l'I.F.R dont vous dépendez.

Ces éléments nous permettront d'avoir la réflexion la plus riche lors de la CE du 2 décembre pour envisager les formes d'actions les plus appropriées.

Pour vous aider, nous vous rappelons que la convention type portant sur la création des I.F.R. a été éditée dans le SNTRS-INFO du 18 janvier 1994.

# INSERM

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Paris le 29 SEP. 1994

Le Directeur Général

CAB/DGIN° 466  
SFRU/LC/LGIN° 225

Monsieur Claude AMIEL  
Président du Conseil Scientifique de  
l'INSERM  
INSERM U 251  
Faculté de médecine Xavier Bichat  
16, rue Henri Huchard  
75018 PARIS

Monsieur le Président,

A l'occasion de la restructuration des unités de recherche ou, plus occasionnellement, de nouvelles acquisitions ou de constructions, des locaux appartenant à l'INSERM ou affectés à l'Institut pour y exercer son activité de recherche deviennent disponibles.

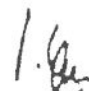
Je souhaite désormais mettre formellement en place une procédure d'attribution de ces locaux, avec le souci d'assurer la meilleure adéquation possible entre l'environnement scientifique existant et la thématique de recherche de l'équipe attributaire.

Afin d'atteindre cet objectif dans les meilleures conditions de transparence et d'objectivité, j'envisage, pour chaque cas de disponibilité de locaux de recherche, la constitution d'un comité qui aura pour mission de mener, en concertation avec le CSCRI et les partenaires locaux concernés, une réflexion conduisant à l'expression claire d'une ligne stratégique de site et par là-même à une proposition d'équipes de recherche susceptibles de s'implanter dans les locaux disponibles.

Pour me permettre de constituer dès maintenant les comités qui seront chargés de me présenter des propositions, s'agissant de l'attribution des locaux désignés dans la fiche ci-jointe, je vous demanderais de bien vouloir me proposer pour chacun un certain nombre de personnalités et je formule la même demande auprès du président du CSCRI concerné.

Souhaitant que votre réponse me parvienne, si possible, avant le 24 Octobre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général

  
Philippe LAZAR

SITUATION DES LOCAUX	NOMBRE DE PERSONNALITES		
	DEVANT COMPOSER LE COMITE	A PROPOSER PAR	
		CS	CSCRI
Alsace - Strasbourg CHU Hautepierre <i>restructuration de l'unité 61</i>	6  en majorité extérieures au site	5	5
Aquitaine - Bordeaux Domaine de Carrière Institut François Magendie <i>construction d'un immeuble</i>	10  - dont D. Ducassou, coordinateur du projet - au moins une personnalité de nationalité étrangère - autres personnalités extérieures au site	7	7
Languedoc-Roussillon Montpellier  Bâtiment Val d'Aurelle <i>fermeture de l'unité 58</i>  Bâtiment Avenue des Moulins <i>fermeture de l'unité 103</i>	10  extérieures au site	7	7
Ile-de-France Nord Ouest Hôpital Beaujon - Clichy Pavillon Abrami <i>restructuration de l'unité 409</i>	6  extérieures au site	5	5
Ile-de-France Sud Hôpital Paul Brousse - Villejuif Bâtiment 15/16 <i>départ de l'unité 360</i>	6  extérieures au site	5	5
Ile de France Sud Hôpital de Bicêtre Bâtiment Gregory Pincus <i>départ de l'administration déléguée et d'une équipe de recherche</i>	6  extérieures au site	5	5
Ile-de-France Sud Ouest Hôpital Antoine Bécclère-Clamart Bâtiment INSERM <i>fermeture de l'unité 200</i>	6  extérieures au site	5	5

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE INSERM du 19 au 20 juillet 1994

### Intervention du DG :

- concernant les recommandations du CS de Juillet 94 : 30 créations d'unités ; mandat de 2 ans (et non 4) pour l'Unité 305 (Dir. Morucchi, CSS. 9) ; mandat d'un an (et non 4) pour le SC5, en raison des réserves contenues dans le rapport du Comité d'Orientation, en espérant qu'une restructuration s'opère, centrée sur l'IFR d'épidémiologie de Villejuif qui "devrait" se mettre en place, "de façon formelle ou non".
- concernant les intercommissions, leur liste définitive va dépendre de la coordination des sciences du vivant (mission Gricelli) et de la façon dont le gouvernement va organiser celle-ci.
- concernant le budget, il faut noter qu'il est "remarquable" dans la conjoncture actuelle pour l'emploi chercheur (35 créations, 22 CR, 13 DR), "intéressant" pour l'emploi ITA (perte d'une dizaine de postes, mais 20 possibilités de transformation de poste en IE et IR) (*mon commentaire à Monsieur Lazar : pourquoi ne se bat-il pas pour des emplois statutaires d'ITA avec autant d'énergie qu'il s'est selon lui, battu pour augmenter le volant de CDD INSERM ? faire de plus en plus reposer l'emploi ITA sur des personnels à statuts précaires (CDD, CES, stagiaires, boursiers, étudiants...) c'est aller vers une aggravation des conditions de vie, une détérioration des conditions de travail, une baisse de la technicité, et pour finir de la compétitivité des laboratoires.* Le budget de fonctionnement de l'INSERM est en stagnation en francs courants (donc en diminution en francs constants) : 597 MF au titre 6 en 1992, 602 en 93, 600 en 94 et 595 en 95. Les budgets des laboratoires ne seront pas merveilleux ! d'autant qu'il faudra réserver une petite part pour l'investissement (en particulier 27 MF sont nécessaires pour "l'accrochage "au réseau informatique national). Les IFR seront financés à hauteur de 20 MF.
- concernant les CRI : il s'agit d'une procédure expérimentale, il est important de respecter les termes de l'appel d'offre quitte à ne pas attribuer les dix contrats prévus ; il va y avoir un second appel d'offre, il n'y aura pas de CRE cette année ; les équipes ne

correspondant pas aux critères des CRI peuvent utiliser les demandes CNAMTS-INSERM.

- concernant l'évolution du GBM : non recréation de la commission GBM, les équipes devront se rapprocher des CSS thématiques mais il faut créer des "conditions de protection"(les intercommissions), flêcher éventuellement des CRI... "on ne lâche pas le GBM, mais on ne fait pas semblant de croire que c'est une recherche comparable aux autres".

#### Conseil Scientifique :

- audition et classement des CRI : il se confirme que les demandes sont très inégales ; les critères retenus sont : qualité scientifique, recherche clinique sous-tendue par une recherche d'amont de qualité, discipline charnière ne nécessitant pas la création d'une unité pour se développer, projet assez lourd financièrement, nombre suffisant de membres de l'équipe se consacrant au programme, faisabilité et passé scientifique, motivation pour le label INSERM, isolement géographique. Les 25 demandeurs ont été auditionnés, les rapports ont tous été très sévèrement (et même violemment) examinés, toute remarque sur un dossier lui étant fatale, seuls 8 projets sont retenus : Baverel (Lyon), Bignon (Paris), Tron (Rouen), Charbord (Besançon), Houssin (Paris), de Verneuil (Bordeaux), de Pouvourville (Paris), Collatz (Paris).

- désignation des membres du Conseil devant siéger avec des membres du CA, sous la double présidence d'Amiel et de Kirn, pour "la déontologie de la communication" : Herzlich, Louisot, Peschanski, Edouard, Follezou.

---

## Liste des candidats SNTRS-CGT aux élections des CSS 1994

**CSS N°1**  
ALEXANDRE Yvonne  
AMBROSELLI Claire  
KOZIEL Violette  
DELRUE Gérard

**CSS N°2**  
KISTER Jean  
BILLARD Martine  
LONGUET Michèle  
MAHOUDEAUX M-Jeanne

**CSS N° 3**  
LABAT Carlos  
NETTER Martine  
LABAUME Sylvaine  
MUTIN Mireille

**CSS N°4**  
RAUCH Michel  
ARZI Mohammad  
GAILLARD Isabelle  
POMERANCE Martine

**CSS N° 5**  
ROBERT Patrick  
COURTALON Annie  
ABDALLAH Claude  
MALANDAIN André

**CSS N°6**  
DELOCHE Gérard  
BAILLY Gilles  
URQUIZAR Christian  
HERNO Josiane

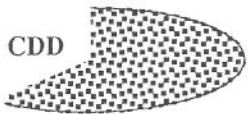
**CSS N° 7**  
BEZ Michel  
BREDOUX Raymonde  
YAMADA Noëlle  
BOURGEOIS Françoise

**CSS N° 9**  
LOREAU Nadine  
MICHEL Robert  
RICHET Colette  
MUZEAU Françoise

**CSS N° 10**  
MORTUAIRE Marlène  
DEVILLIERS René  
LLANES Martine  
BIELAKOFF Josette

**CSS N° 11**  
KOROBAEFF Monique  
BENALI Habib  
BOURGINE Madeleine  
TADJOU Ibrahim

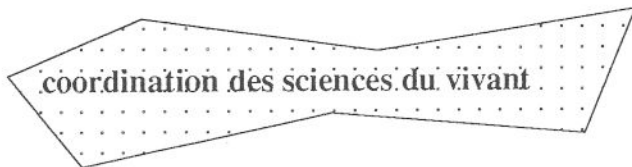
CDD



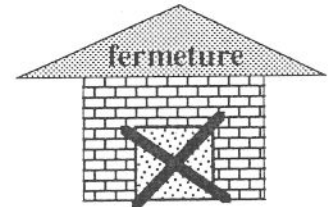
### TEXTE DE LA PROFESSION DE FOI

suppression  
d'emploi

coördination des sciences du vivant

baisse du  
budget

fermeture



L'INSERM va renouveler ces Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), 15 élus, 10 nommés. Ce renouvellement va s'effectuer dans un contexte de modifications profondes et inquiétantes des orientations et fonctionnements des EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique), autrement dit de la recherche publique.

L'activité essentielle de l'élu ITA dans une CSS a lieu au travers des visites d'unités au moment des créations ou recreations et des examens quadriennaux des laboratoires.

L'élu ITA vote sur : la création d'unité, les CRI, les CJF (Contrats Jeunes Formations) et le mandat de directeur d'une unité en examen quadriennal.

Lors des visites d'unités, l'élu SNTRS-CGT, comme il l'a toujours fait, aura pour mission :  
- de prendre connaissance auprès de vous des conditions de travail de l'ensemble du personnel de votre unité : place et rôle de chacun dans les équipes ou structures communes, vie démocratique

du laboratoire, accès à la formation permanente, problème d'hygiène et sécurité...

- d'informer les personnels sur leurs droits ;
- d'intervenir sur place en cas de graves problèmes ;
- lors de la session de la CSS, toutes ces questions seront évoquées par l'élu SNTRS-CGT et feront de sa part l'objet d'un rapport.

Un des rôles majeurs des CSS est l'évaluation scientifique des projets. L'évaluation a beaucoup évolué depuis 10 ans par le fait des régressions budgétaires et de la volonté de la direction d'imposer des réorientations de la recherche en dehors d'un schéma stratégique public et débattu. Intérêt et faisabilité des projets sont minorés par rapport à la compétitivité qui n'engendre trop souvent que l'élitisme : direction et groupes de pression internes aux CSS se retrouvent sur ce même terrain.

D'après les textes dont nous avons pu avoir connaissance, la "consultation nationale", organisée par le Ministre de la Recherche et de

l'Enseignement Supérieur, n'a été en fait qu'un simulacre de discussion à partir d'un rapport d'experts. L'objectif est de mettre à la disposition des entreprises privées le potentiel matériel et humain de la recherche publique et de contractualiser les personnels. Concrètement voici ce qui se met déjà en place :

- La contractualisation des EPST comme c'est déjà le cas par exemple pour le CEA, l'INRA, l'INRIA. Pour ce qui concerne l'INSERM, cette contractualisation se fera en 1996. De quoi s'agit-il ? L'actuelle dotation budgétaire INSERM va être remplacée par des contrats sur thèmes décidés et proposés au niveau ministériel. Ce qui aura pour conséquence l'abandon de domaines de recherche au profit de projets pouvant déboucher sur des marchés rentables. La recherche ne doit plus être un investissement à long terme mais doit être finalisée, donc rentabilisée.
- La création d'une délégation à la recherche sur le vivant, au niveau ministériel qui distribuera sur thèmes directement aux laboratoires une enveloppe de 250 MF en 1995 alors que les crédits de fonctionnement de l'INSERM baissent.

La direction de l'INSERM annonce d'ores et déjà que le budget des unités risquent de ne pas atteindre pour 95 les 90% de celui de 94. Par contre, la part réservée aux actions incitatives (pilotee directement par la coordination des sciences du vivant) a été augmentée de 45%, elle représente 26% du budget de fonctionnement de l'INSERM. Pour l'emploi, il est prévu 35 créations de postes de chercheurs et 11 suppressions de poste d'ITA. Le gel concernant 50 % des postes libérés est toujours en vigueur.

Pour ce qui est des hommes, cette politique de contrats de recherche s'accompagnera du développement du recrutement sur Contrats à Durée Déterminée (CDD) de jeunes chercheurs et d'ITA dans le cadre des projets retenus. D'ores et déjà, depuis quelques années, les emplois statutaires sont en diminution ce qui conduira à l'extinction des corps actuels (ITA et chercheurs).

Tout ce dispositif va fortement diminuer le rôle des CSS et modifier leur fonctionnement.

### **Que vont faire les élus SNTRS-CGT pour vous défendre ?**

Une partie dépend de vos capacités de protestation et d'exigence de garanties au sein du labo et au-delà.

- Avec vous, nos élus auront la responsabilité de :
- défendre et soutenir la recherche menacée par les transformations en cours : maintien d'un organisme national public de recherche biomédicale et en santé développant toutes les approches de recherche
  - se battre pour le maintien d'un service public menacé de disparaître au bénéfice d'entreprises privées qu'on développerait à l'aide de fonds publics
  - exiger que le statut des personnels soit respecté et les emplois statutaires nécessaires créés (chercheurs et ITA)
  - se battre pour un budget suffisant pour que dans tous les domaines les laboratoires puissent fonctionner avec des fonds publics
  - défendre les droits fondamentaux : droit du travail, droit social, droits de l'Homme
  - exiger une vraie démocratie : participation des personnels aux décisions, pas de comités d'experts.

Lors des fermetures des unités de recherche ou d'évaluation négative, les risques encourus par les personnels sont la perte de fonctions, la mobilité autoritaire, etc. La suppression des postes ITA, l'évaluation des coûts des ITA et la recherche de la rentabilité conduisent certains à prôner le recours à des prestataires de services et à la création de plateaux techniques (services communs dans les IFR, centres spécialisés dans des technologies de pointe). Dans de telles perspectives, le métier des ITA et l'intégration de ceux-ci dans des équipes de recherche sont fortement menacés. Nos élus seront vigilants sur de telles évolutions, ils vous en informeront et avec vous participeront à la défense de nos fonctions et de nos qualifications.

Ils exigeront une politique de mobilité et de formation permanente adaptée aux évolutions des métiers de la recherche et répondant aux souhaits des agents.

L'élu ITA n'est pas consulté sur les recrutements et promotions des chercheurs, ce qui est anormal. Il participe aux jurys de concours d'ITA externes ou internes dans lesquels il veillera à ce que :

- soient définis des critères de qualification précis et transparents
- l'évaluation ne se restreigne pas à un catalogue de techniques (cf. Référentiel d'activités proposé par l'INSERM), à l'appartenance à tel ou tel laboratoire ou phénomène de mode
- les jurys recrutent au niveau demandé dans les concours externes
- les jurys prennent en compte le déclassement dans les concours internes.

# **VOTEZ POUR LE SNTRS-CGT**

**ÉLECTION DES  
C. S. S. INSERM**  
DATE LIMITE DE VOTE  
Mardi 29 NOVEMBRE 1994



**Des Élus du SNTRS-CGT**  
en grand nombre et à votre écoute

**Des Élus efficaces pour**  
une réelle évaluation scientifique  
l'amélioration des conditions de travail  
une information sur vos droits  
une intervention immédiate  
une reconnaissance des qualifications...

**Les C.S.S.**  
création ou recreation d'unité  
examens quadriennaux  
contrat de recherche INSERM (CRI)  
contrat jeune formation (CJF)

**En votant** pour les listes présentées par

**le SNTRS-CGT**

**c'est AGIR avec nous**

**POUR**

défendre et soutenir la recherche publique  
défendre le statut des personnels  
défendre la démocratie...

